NOTE D'INFORMATION

LIBERIS SERENITE

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22137 en date du 31/08/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca** représentée par **Monsieur Reda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
416, Rue Mustapha El Maani
Casablanca
Tél: 0522 45 38 38

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MK

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **LIBERIS SERENITE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000041501**
- Date et référence de l'agrément : **08/07/2022, GP22099**
- Date de création : **20/03/2019**
- Siège social : **416, Rue Mustapha El Mâani, 21000 Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre** au **30 septembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **WAFA GESTION**
- Etablissement dépositaire : **Crédit du Maroc** sis à **48-58, Boulevard Mohamed V, Casablanca** représenté par **Monsieur Bernard MUSELET** en sa qualité de **Président du Directoire**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Credit du Maroc	Mme Hanane LAALA	0522 47 70 00

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur Mohamed HDID**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations OMLT**
- Sensibilité min : **1.1 (exclu)**
- Sensibilité max : **10 (inclus)**
- Indice de référence : **100% Moroccan Bond Index (MBI) Global publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **Le FCP opte pour une gestion prudente d'un portefeuille d'instruments financiers visant à offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce, en investissant sur le marché obligataire marocain (90% en Bons du Trésor et en titres de créances garantis par l'Etat marocain). Le fonds pourra investir sur les marchés actions et international, et en titres de créances négociables et ce, à hauteur de 10% maximum. Cette stratégie permettra au fonds de profiter des mouvements haussiers sur ces deux marchés (obligataire et actions) et ce, afin d'en améliorer le rendement.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP investira son actif à hauteur de 90% minimum, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du trésor de l'Etat marocain ou en titres de créances garantis par l'Etat marocain.

 L'investissement en actions, en obligations et titres de créances négociables, en certificats d'investissement, en droits d'attribution et en titres d'OPCVM « Actions » et « Diversifiés », n'excédera pas 10% des actifs du FCP, tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts et d'emprunts de titres et ce, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net en autres valeurs dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP LIBERIS SERENITE est le suivant :

 - Bons du Trésor ;

 - Titres garantis par l'Etat marocain ;

 - Actions cotées à la bourse de Casablanca, certificats d'investissements et droits d'attributions ou de souscriptions ;

 - Parts et/ou actions d'OPCVM ;

 - Titres de FPCT et d' OPCC ;

 - Titres de créances négociables ;

 - Obligations ;

 - Créances représentatives des opérations de pensions ;

 - Dépôt à terme ;

 - Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;

 - Eurobonds ;

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK

- Opérations de prêts et d'emprunts de titres.

- Durée de placement recommandée : **5 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels (SANLAM).**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **11/04/2019**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et du réseau du Crédit du Maroc, selon une fréquence quotidienne et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :**

 - Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Crédit du Maroc ;

 - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;

 - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;

 - Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré avant 11h30 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative, majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Mixte. Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées, selon la décision du Conseil d'Administration de l'Etablissement de Gestion du FCP. Le porteur de parts du fonds sera informé par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...) et ce, au plus tard, la veille de la mise en distribution.**

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois maximum suivant la clôture de l'exercice.

 - Entité en charge de la distribution au souscripteur : Crédit du Maroc - 48-58, Bd Mohammed V - Casablanca

 - Téléphone : 0522 47 70 00.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois maximum suivant la clôture de l'exercice. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MK

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% HT des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an au maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement. Les frais de gestion couvrent les charges suivantes (En HT) :**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications :	20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC